

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MEAUX - 7701 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 03/07/2026 - 9589 - 2020 B 02418 - 890 238 546 - 3EC COUVERTURE

ETATS FINANCIERS

Exercice clos le : 31 décembre 2025

3EC COUVERTURE

2 Rue de la croix saint martin

77515 POMMEUSE

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

CAE
38 RUE ARISTIDE BRIAND

77100 MEAUX
0160230404

RECEIVED
LIBRARY

ACTIF

Capital souscrit non appelé

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais d'établissement

Fonds commercial (1)

Autres immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles en cours

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Terrains

Constructions

Matériels et outillage

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles en cours

AVANCES ET ACOMPTES

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)

Participations et créances rattachées

Prêts et autres immobilisations financières

TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ

STOCKS ET EN-COURS

Approvisionnements et matières premières

Marchandises

Produits finis

Produits et travaux en cours

AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR CDES

CRÉANCES (3)

Clients et comptes rattachés

Etat TVA - autres taxes

Associés

Autres créances

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

DISPONIBILITÉS

Banque - CCP

Caisse

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

TOTAL ACTIF CIRCULANT

Charges à répartir

Primes de remboursement

Ecart de conversion actif

TOTAL DE L'ACTIF

(1) Dont droit de bail

(2) Dont à moins d'un an (nette)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

	au 31/12/25		% de l'actif	Bilan N-1 au 30/09/24	% de l'actif
	Brut	Amorts, dépréc.			
Capital souscrit non appelé					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			4		5
Terrains					
Constructions					
Matériels et outillage	55 799	40 516	15 283	29 151	
Autres immobilisations corporelles	8 856	4 130	4 726	2 279	
Immobilisations corporelles en cours					
AVANCES ET ACOMPTES					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)					
Participations et créances rattachées					
Prêts et autres immobilisations financières	400		400	400	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	65 055	44 647	20 408	31 830	6
STOCKS ET EN-COURS					12
Approvisionnements et matières premières	19 906		19 906	20 269	
Marchandises					
Produits finis					
Produits et travaux en cours	1 181		1 181	46 815	
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR CDES				3 582	1
CRÉANCES (3)					57
Clients et comptes rattachés	312 598	55 053	257 545	316 779	
Etat TVA - autres taxes	7 106		7 106	14 783	
Associés					
Autres créances	23 298		23 298		
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS					20
Banque - CCP	167 843		167 843	116 351	
Caisse					
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	3 144		3 144	26 275	5
TOTAL ACTIF CIRCULANT	535 077	55 053	480 024	544 854	94
Charges à répartir					
Primes de remboursement					
Ecart de conversion actif					
TOTAL DE L'ACTIF	600 131	99 699	500 432	576 683	100

Groupe

N

N-1

N-2

Fonds de roulement = Capitaux permanents
- Actif immobilisé

440 558

392 421

PASSIF

	Au 31/12/25	% du passif	Bilan N-1 au 30/09/24	% du passif
Capital	1 000		1 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écart de réévaluation				
Réserves	365 604		306 346	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	39 189	8	89 258	15
Subventions d'investissement				
Amortissements dérogatoires				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	405 793	81	396 604	69
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS				
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Emprunts auprès des établissements de crédit (2)				
Dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Autres emprunts et dettes financières diverses (3)				
Groupe et associés	120		120	
AVANCES ET ACOMPTES CLIENTS	1 500			
DETTES		19		31
Fournisseurs et comptes rattachés	27 647		91 461	
Etat TVA - autres taxes	45 384		58 376	
Autres dettes fiscales et sociales	15 025		17 966	
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	4 963		12 156	
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE				
TOTAL DES DETTES (1)	94 639	19	180 079	31
Écarts de conversion passif				
TOTAL DU PASSIF	500 432	100 %	576 683	100 %
(1) Dont à plus d'un an				
(1) Dont à moins d'un an	93 139			
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				
Groupe	N	N-1	N-2	
Taux d'endettement = Dettes totales / actif	19	31		
Solvabilité à court terme = Réalisations et disponibilités / dettes à - 1 an	493			

SAS 3EC
La Croix St Martin, 77515 Pommeuse RCS
Meaux 890 238 546

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE DU 16 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 16 décembre au siège social l'actionnaire unique de la société 3EC, la société FINANCIERE DE GESTION DU MORIN, représentée par son Président Monsieur Ammar Selmane, a pris les décisions suivantes concernant :

- Approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024
- Quitus au Président pour sa gestion
- Approbation des conventions visées par les articles L. 227-10 du Code de commerce
- Affectation du résultat de l'exercice
- Changement de la date de clôture de l'exercice social.

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2024

L'actionnaire unique approuve les actes de gestion accomplis par la Présidence au cours de l'exercice écoulé et lui donne quitus de son mandat pour cet exercice.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique, prend acte du fait qu'aucune convention relevant de ce texte n'a été conclue ou réalisée sur l'exercice.

TROISIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2024 soit 89.258 €, au compte autres réserves pour 59.258 € qui s'établira ainsi à 365.504 € et à une distribution de 30.000€.

QUATRIEME DECISION

L'actionnaire unique décide de fixer la date de clôture de l'exercice social au 31 décembre et modifie en conséquence l'article 4 des statuts, qui désormais est rédigé ainsi qu'il suit :

ARTICLE 4 – DURÉE DE LA SOCIÉTÉ – EXERCICE SOCIAL

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf prorogation à la dissolution anticipée.

L'année sociale commence le premier janvier pour se terminer le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement l'exercice commencé le 1^{er} octobre 2024 s'achèvera le 31 décembre 2025.

CINQUIÈME DECISION L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de publicité ou autres.

Monsieur Ammar SELMANE

SAS 3EC COUVERTURE

Capital 1000 €

2 rue de la Croix St Martin, 77515 Pommeuse

RCS Meaux 890 238 546

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

DU 17 JUIN 2026.

Le 17 Juin 2026, l'an deux mille vingt-six à 10 heures la société Financière de Gestion du Morin représentée par son Président Monsieur Ammar Selmane, seule actionnaire a pris les décisions suivantes.

Sur l'ordre du jour :

- Approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025
- Quitus au président pour la gestion
- Approbation des conventions visées par les articles L 227-10 du Code de commerce
- Affectation du résultat de l'exercice

PREMIÈRE DECISION

L'actionnaire unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont présentés.

L'actionnaire unique approuve les actes de gestion accomplis par la Présidence au cours de l'exercice écoulé et lui donne quitus de son mandat pour cet exercice.

DEUXIÈME DECISION

L'actionnaire unique, après avoir entendu lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, prend acte du fait qu'aucune convention relevant de ce texte n'a été conclue ou réalisée en 2025.

TROISIÈME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2025 soit 39.189 €, à une distribution de dividendes de 9.189 € et d'affecter le solde soit 30 000 € au compte report à nouveau.

Sont rappelées les informations sur la distribution de bénéfice en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts :

2024 : 30.000 €

2025 : 9.189 €

QUATRIÈME DECISION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de publicité ou autres.

Monsieur Ammar Selmane pour la société Financière de Gestion du Morin

3EC COUVERTURE
rue de la Croix Saint-Martin
77515 POMMEUSE
Tél : 06 43 32 82 58
Siret : 890 238 546 00018